REPUBLIQUE TUNISIENNE

الجمهورية التونسية

Conseil du Marché Financier هيئة السوق المالية Financial Market Council

Bulletin Officiel

N° 4135 Lundi 25 Juin 2012 — 17ème ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM 2

AGREMENT DE CHANGEMENT DU DIRIGEANT 2

INFORMATIONS POST AGO

BT AGO 3-5

GIF FILTER AGO 6-9

شركة التنمية الاقتصادية بالقصرين -AGO- 10

AUGMENTATION DU CAPITAL ANNONCEE

SOTRAPIL 11

PAIEMENT DE DIVIDENDES

ARTES 12

COURBE DES TAUX 12

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 13-14

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 – 12 – 2011

Groupe Arab Tunisian Bank –ATB-

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 21 juin 2012, d'agréer le fonds suivant :

FCPR MAX- JASMIN
Fonds Commun de Placement à Risque
régi par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège Social : Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

Maxula Gestion et Banque Zitouna ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 21 juin 2012, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque, dénommé «FCPR MAX-JASMIN» d'un montant de 100 200 000 dinars divisé en 100 200 parts de 1 000 dinars chacune.

AGREMENT DE CHANGEMENT DU DIRIGEANT D'UNE SOCIETE DE GESTION

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 21 juin 2012, d'agréer la nomination de Monsieur Walid CHAOUCH en tant que Directeur Général de la société AMEN CAPITAL

Informations Post AGO

AVIS DES SOCIETES

BANQUE DE TUNISIE

BT

Siège social :2 , Rue de Turquie 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2011, la Banque de Tunisie publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2011, concernant les états financiers individuels et consolidés, et le rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2011 tels qu'ils sont présentés et donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2011. Cette résolution est adoptée à la majorité.

Deuxième résolution :

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2011 de 57.666.124 dinars, comme suit :

Bénéfice de l'exercice	:	**57.666.124 D**
Report antérieur	:	**918.196 D**
Total:		**58.584.320 D**

Répartition :

Réserve légale	:	0
Réserve de prévoyance	:	**2.000.000 D**
Réserve à régime spécial	:	0
Réserve pour réinvestissements exonérés	:	**28.669.090 D**
Dividende	:	**27.000.000 D**
Report à nouveau	:	**915.230 D**
Total :		**58.584.320 D**

- Suite -

Cette affectation se traduit par la distribution d'un dividende de 0,240 dinar par action de nominal 1 dinar. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 29 juin 2012. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédit, approuve les conventions qui y sont citées. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans le mandat d'administrateur de la BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL.

Ce mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation par le Conseil d'Administration de :

- Madame Henda EL FEKIH
- Monsieur Aziz MEBAREK
- Monsieur Zouhair KHARRAT
- Compagnie d'Assurances et de Réassurances – ASTREE-

en tant qu'Administrateurs pour une période de trois ans. Ces mandats prendront fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014. Cette résolution est adoptée à la majorité.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la désignation de :

- Cabinet AMC Ernst & Young, représenté par Monsieur Noureddine HAJJI
- Cabinet MS Louzir – Deloitte-, représenté par Monsieur Mohamed LOUZIR

en tant que commissaires aux comptes de la Banque pour une période de trois ans.

Ces mandats prendront fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant brut des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des Comités règlementaires au titre de l'exercice 2012 à trois cent cinquante mille dinars (350.000 dinars). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en décidera la répartition entre ses membres. Cette résolution est adoptée à la majorité.

Huitième résolution :

La réserve à régime spécial, constituée au titre de l'exercice 2005 par la plus-value de cessions d'actions en exonération d'impôt pour un montant de 2.941.042 dinars est devenue fiscalement libre, après la période légale de blocage. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de l'affecter au compte de Réserve de Prévoyance. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II - Le Bilan après affectation du résultat comptable :

BANQUE DE TUNISIE
BILAN APRES REPARTITION
SITUATION ARRETEE AU 31 Décembre 2011

(unité = 1000DT)

ACTIF	Rubriques	Notes	déc-2011	déc-2010	variation
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	22 159	38 968	-43,13%
AC2	Créances sur les étab Bancaires et Financiers	3.2	98 490	208 211	-52,70%
AC3	Créances sur la clientèle	3.3	2 860 432	2 610 177	9,59%
AC4	Portefeuille-titres commercial	3.4	140 231	31 708	342,25%
AC5	Portefeuille d'investissement	3.5	210 656	188 288	11,88%
AC6	Valeurs immobilisées	3.6	42 643	44 464	-4,10%
AC7	Autres actifs	3.7	13 433	20 592	-34,77%
TOTAL ACTIF			**3 388 044**	**3 142 408**	**7,82%**

PASSIF	Rubriques	Notes	déc-2011	déc-2010	variation
PA1	BCT		0	0	
PA2	Dépôts et avoirs des étab Bancaires et Financiers	4.1	342 388	59 791	472,64%
PA3	Dépôts de la clientèle	4.2	2 401 451	2 419 440	-0,74%
PA4	Emprunts et ressources spéciales	4.3	78 244	103 944	-24,72%
PA5	Autres passifs	4.4	94 546	118 484	-20,20%
TOTAL PASSIF			**2 916 629**	**2 701 659**	**7,96%**

CAPITAUX PROPRES	Rubriques	Notes	déc-2011	déc-2010	variation
CP1	Capital social	5.1	112 500	112 500	0,00%
CP2	Réserves	5.2	308 723	278 054	11,03%
CP3	Autres capitaux propres		49 277	49 277	0,00%
CP5	Report à nouveau		915	918	-0,33%
TOTAL CAPITAUX PROPRES			**471 415**	**440 749**	**6,96%**
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			**3 388 044**	**3 142 408**	**7,82%**

III L'état d'évolution des capitaux propres.

	31-déc-2011 Avant répartition	Affectations	Reclassements	31-déc-2011 Après répartition
Capital	**112 500**			**112 500**
Réserves	**278 054**	**30 669**		**308 723**
Réserve légale	11 250			11 250
Réserve de prévoyance	210 662	2 000	2 941	215 603
Réserve à régime spécial	26 981		-2 941	24 040
Réserve pour Réinvestissements Exonérés	29 161	28 669		57 830
Report à nouveau	**918**	**-3**		**915**
Autres capitaux propres	**49 277**			**49 277**
Dividendes distribués		**27 000**		
Résultat de la période	**57 666**	**-57 666**		
Total capitaux propres	**498 415**	**-27 000**	**0**	**471 415**

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION
GIF FILTER SA

Siège social: GPl KM 35 GROMBALIA 8030

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 19 juin 2012, la Société Générale Industrielle de Filtration- GIF- publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

PREMIERE RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société et du commissaire aux comptes, approuve les rapports d'activité, les états financiers et les comptes individuels de la société GIF FILTER, arrêtés au 31/12/2011 dégageant ainsi un total de bilan de **19 573 210 Dinars** et un résultat bénéficiaire de **749 478 Dinars**.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration sur l'activité du Groupe GIF et du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés, approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2011, dégageant ainsi un total de bilan de **19 750 024 Dinars** et un résultat bénéficiaire de **723 730 Dinars**.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

QUTRIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation des bénéfices de l'exercice 2011 telle que proposée par le conseil d'administration comme suit:

-	Résultat de l'exercice 2011 ;	749 478
-	Résultat reportés ;	2 268 235
	Bénéfice net	**3 017 713**
-	Réserves légales	-150 886
	Bénéfice distribuable	**2 866 827**
-	Réserves pour réinvestissement 2011	- 270 000
-	Dividende 0,150 DT/action	- 1 249 875
	Résultat reportés	**1 346 952**

L'assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de 0.150 DT par action, soit un montant total de 1 249 875 DT et fixe la date de distribution des dividendes **à partir du 04 Juillet 2012.**

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION:

Compte tenu des résolutions adoptées, L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion courant l'exercice 2011.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION:

L'assemblée Générale Ordinaire, approuve la fixation des jetons de présence aux administrateurs au titre de l'exercice 2012 à un montant brut global de trente cinq milles dinars (35.000DT).

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION:

L'assemblée Générale Ordinaire, approuve la fixation de la rémunération des membres du comité Permanent l'audit au titre de l'exercice 2012 DT à un montant brut global de Quinze mille Dinars (15.000 DT).

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION:

L'assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales et concernant les fonctions occupées par les administrateurs et le Président Directeur Général dans d'autres sociétés.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale reconduit l'autorisation de racheter et de revendre les propres actions de la société et autorise expressément le Conseil d'Administration d'acheter et de revendre les actions propres de la société, et lui délègue, en conséquence les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et en général accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

DIXEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès verbal des délibérations de la présente Assemblée, pour effectuer toutes les formalités de dépôt et remplir les formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

- *Suite* -

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable :

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

ACTIFS	déc-11	janv-10
ACTIFS NON COURANTS		
ACTIFS IMMOBILISES		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	324 989	229 977
MOINS AMORTISSEMENT	*-159 867*	*-102 326*
TOTAL 1	**165 122**	**127 651**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 833 535	14 695 478
MOINS AMORTISSEMENT	*-10 461 935*	*-9 938 925*
TOTAL 2	**4 371 600**	**4 756 553**
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	170 000	225 121
MOINS PROVISIONS	*-50 000*	*-50 000*
TOTAL 3	**120 000**	**175 121**
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISEES	**4 656 723**	**5 059 325**
AUTRES ACTIFS NON COURANTS		
TOTAL	**4 656 723**	**5 059 325**
ACTIFS COURANTS		
STOCKS	6 354 598	3 956 214
MOINS PROVISIONS	-178 172	-178 172
TOTAL 1	**6 176 425**	**3 778 042**
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	6 665 083	5 861 701
MOINS PROVISIONS	-1 723 341	-1 636 717
TOTAL 2	**4 941 743**	**4 224 984**
AUTRES ACTIFS COURANTS	394 949	108 095
MOINS PROVISIONS	*-31 577*	*-31 577*
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	433 173	398 961
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	3 001 775	6 189 616
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	**14 916 488**	**14 668 122**
TOTAL DES ACTIFS	**19 573 211**	**19 727 447**

- Suite -

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	déc-11	janv-10
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL SOCIAL	8 332 500	6 666 000
RESERVES	5 611 662	6 912 734
AUTRES CAITAUX PROPRES	633 325	680 357
RESULTAT REPORTES	1 346 952	2 268 236
TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE	15 924 440	16 527 327
RESULTAT DE L'EXERCICE	0	
TOTAL CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT	15 924 440	16 527 327
PASSIFS		
PASSIFS NON COURANTS		
PROVISIONS POUR RISQUE	*130 818*	*244 426*
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	130 818	244 426
PASSIFS COURANTS		
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	2 570 149	633 805
AUTRES PASSIFS COURANTS	947 804	2 321 888
CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS		
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	3 517 953	2 955 693
TOTAL DES PASSIFS	3 648 771	3 200 120
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	19 573 211	19 727 447

III- L'état d'évolution des capitaux propres :

Désignation	*2011 AVANT AFFECTATION*	Mouvements		*2011 APRES AFFECTATION*
		en plus	*en moins*	
Capital social	8 332 500	0		8 332 500
Réserves légales	666 600	150 886		817 486
Réserves statutaires	2 571 052			2 571 052
Réserves pour réinvestissements	1 076 061	270 000		1 346 061
Réserves pour fonds social	559 269			559 269
Réserves de régularisation du cours	250 000			250 000
Autres réserves	67 795			67 795
Résultats reportés	2 268 236	1 346 952	2 268 236	1 346 952
Réserve spéciale de réévaluation	523 512			523 512
Subvention d'investissement	1 161 831			1 161 831
Résorption subventions	-1 052 018			-1 052 018
Total capitaux propres avant résultat	**16 424 838**	**1 767 838**	**2 268 236**	**15 924 440**
Résultat de l'exercice	**749 478**		749478	**0**
Capitaux propres avant affectation	**17 174 316**	**1 767 838**	**3 017 714**	**15 924 440**

بلاغ الشركات

شركـــة التنمية الإقتصادية بالقصريـــــن

المقر الاجتماعي : شارع الحبيب بورقيبة قبالة البنك المركزي التونسي الطابق الثاني -1200 القصرين-

مشروع قرارات التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستنعقد يوم 27 جوان 2012 .

اللاّئحة الأولى:
بعد الإطّلاع على تقرير مجلس الإدارة و التقرير العام لمراقب الحسابات للسّنة المالية 2011، قرّرت الجلسة العامة العادية المصادقة على تقرير مجلس الإدارة و القوائم المالية لسنة 2011.

و تمّت المصادقة على هذه اللاّئحة .....

اللاّئحة الثّانية:
بعد الإطّلاع على التقرير الخاص لمراقب الحسابات للسنة المالية 2011، سجّلت الجلسة العامّة العادية ما جاء بهذا التقرير.

و تمّت المصادقة على هذه اللاّئحة .....

اللاّئحة الثالثة:
قرّرت الجلسة العامّة العادية توزيع النتيجة الصافية لسنة 2011 كما وقع اقتراحه من طرف مجلس الإدارة على النحو التالي:
النتيجة المخصصة (خسارة) سنة 2011 : (.....)
النتيجة المؤجّلة (خسارة) : (.....)

و تمّت المصادقة على هذه اللاّئحة .....

اللاّئحة الرابعة:
قرّرت الجلسة العامّة العادية إبراء ذمّة أعضاء مجلس الإدارة في ما يتعلّق بالتّصرّف خلال السّنة المحاسبية 2011.

و تمّت المصادقة على هذه اللاّئحة .....

اللاّئحة الخامسة:
قرّرت الجلسة العامّة العادية تسمية السيد...../تجديد مهام السيد.....كمراقب حسابات للشركة و ذلك للسنوات 2012 و 2013 و 2014.

و تمّت المصادقة على هذه اللاّئحة.....

اللاّئحة السادسة:
قرّرت الجلسة العامّة العادية تحديد منحة حضور عن كلّ إجتماع لمجلس الإدارة لسنة 2012 وبالنّسبة لكلّ عضو حاضر أو ممثّل بقيمة صافية تبلغ مائتي (200,000) دينار.

و تمّت المصادقة على هذه اللاّئحة.....

اللاّئحة السابعة:
تفوّض الجلسة العامّة العادية كلّ النفوذ وكل الصلاحيات للممثّل القانوني للشّركة أو كلّ شخص مفوّض من طرفه للقيام بجميع الإيداعات و النّشر التي يقتضيها القانون.

و تمّت المصادقة على هذه اللاّئحة.....

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DU CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES « SOTRAPIL S.A »

Siège social : Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord-1080-Tunis

La société de transport des hydrocarbures par pipelines « SOTRAPIL S.A » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 07 juin 2012 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **817.960 dinars** pour le porter de **16.359.200 dinars** à **17.177.160 dinars** et ce par incorporation de :

- 760.965,949 dinars à prélever sur le poste « Compte spécial d'investissements » après affectation des résultats de 2011 ;
- 56.994,051 dinars à prélever sur le poste « Résultats reportés».

Cette augmentation de capital est réalisée par l'émission de **163.592 actions nouvelles gratuites** de nominal de 5 dinars chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'une **(01) action nouvelle gratuite** pour vingt **(20) actions anciennes**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :
Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2012** et seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse
Les actions anciennes SOTRAPIL seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **02 juillet 2012**.
Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **02 juillet 2012** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.
Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **02 juillet 2012.**

Prise en charge par la STICODEVAM
Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM à compter de la journée de bourse du **02 juillet 2012**.

AVIS DES SOCIETES

Paiements de dividendes

AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICE S.A
ARTES
Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis-

La Société Automobile Réseau Tunisien & Service -ARTES- porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 21 juin 2012, a décidé de mettre en paiement les dividendes de l'exercice 2011 à partir du **9 juillet 2012**, à raison de **D.0,550** par action.

2012 - AS - 921

AVIS

COURBE DES TAUX DU 25 JUIN 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,792%		
TN0008002610	BTC 26 SEMAINES 17/07/2012		3,817%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012		3,842%	
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,876%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		3,909%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,934%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		3,976%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,010%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,035%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,077%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,101%	1 005,958
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,110%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,154%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,186%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013	4,219%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,402%	1 020,668
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,696%	1 047,140
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,832%	1 064,789
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,174%	1 043,207
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,563%		983,164
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,642%	986,787
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,753%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,895%	1 036,159
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,134%		967,205
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,139%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,148%	964,760
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,255%	1 045,955
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,264%		950,854

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION						
	SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION					
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	141,382	141,414
	FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,416	12,420
	FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,273	1,274
	SICAV MIXTES DE CAPITALISATION					
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,429	34,439
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	46,964	46,973
	FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	161,841	175,841	175,937
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	594,822	594,825
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	142,824	142,821
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	130,044	129,933
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	119,820	119,755
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	117,567	117,528
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	98,180	97,886
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	149,295	149,238
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	111,662	111,793
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	106,918	106,949
	FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 338,072	1 336,384
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 346,649	2 351,857
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	110,585	110,953
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	112,741	112,021
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	125,541	125,140
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 211,962	1 215,788
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	140,642	140,415
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	16,247	16,270
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	6 040,417	6 041,619
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 846,372	6 844,604
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,388	2,416
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,969	1,989
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,270	1,292

OPCVM DE DISTRIBUTION

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL
				Date de paiement	Montant			
	SICAV OBLIGATAIRES							
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,705	105,379	105,404
30	AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	102,387	102,412
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	103,231	103,301
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	103,098	100,422	100,434
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,394	101,171	101,200
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	107,215	104,898	104,926
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,772	101,669	101,699
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,897	101,690	101,719
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,077	102,050	102,081
38	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,536	103,671	103,695
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	102,558	99,805	99,834
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	101,932	101,962
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,891	102,050	102,075
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	30/05/12	3,588	106,625	104,674	104,701
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	103,626	103,652
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,845	100,970	100,993
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	100,691	100,716
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,226	102,426	102,451
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,393	100,338	100,370
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,270	101,565	101,591

TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	103,752	102,435	102,455
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,538	100,345	100,374
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	104,231	102,093	102,118
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,650	102,832	102,856
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	102,003	100,185	100,212
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,514	10,284	10,287
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,618	101,387	101,415
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	102,703	101,629	101,655
	FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE							
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,539	99,262	99,327
	SICAV MIXTES							
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	75,203	75,267	75,325
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	147,820	159,061	159,306
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1 463,682	1 594,370	1 594,613
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	113,852	114,494	114,452
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	114,946	114,813
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	91,299	97,658	97,465
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,772	16,767
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	280,402	281,632
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	46,324	44,735	44,641
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 354,600	2 639,387	2 633,669
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	79,795	83,133	83,087
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,215	59,805	59,775
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	101,727	102,791	102,867
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	112,003	114,824	114,933
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	104,614	110,318	110,462
	FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,729	11,652	11,654
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,678	12,868	12,881
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	16,937	16,890	16,896
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	16,905	17,282	17,278
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,027	13,009	13,004
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,947	10,926
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,647	10,634
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,593	10,586
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	125,099	129,349	129,126
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	124,029	128,832	128,948
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,196	11,227	11,248
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	117,513	123,500	123,363
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,772	21,434	21,378
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	97,791	97,649
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	98,978	98,844
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	97,128	97,022
	FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
89	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	11/04/12	2,860	98,979	99,914	100,123
90	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	11/04/12	1,540	106,970	119,030	120,282
91	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	147,223	146,487
92	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,736	11,403	11,409
93	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	115,406	124,412	124,143
94	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	115,213	117,514	117,470
95	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	102,389	106,329	106,538
96	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	101,337	105,727	106,024
97	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	182,341	188,169	190,619
98	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	163,739	165,318	166,500
99	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,390	142,219	142,884
100	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 931,269	10 279,735	10 441,461
101	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	218,537	222,756
102	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	145,201	146,244
103	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 625,050	1 630,720
104	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	115,107	115,994
105	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	99,852	100,663
106	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	120,165	121,673
107	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	10 118,317	10 112,802	10 052,644

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001
Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -
courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

IMPRIMERIE
du
C M F
8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Groupe Arab Tunisian Bank

Siège social : 09, rue Hédi Nouira -1001 Tunis

Le Groupe de l'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au **31 décembre 2011**. Ces états sont accompagnés du rapport des co-commissaires aux comptes, Noureddine HAJJI (AMC) et M Chiheb GHANMI (G.A.C).

Bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2011

(Unité: en 1000 DT)

	Notes	31.12.2011	31.12.2010
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	**1**	45 423	108 122
Créances sur les établissements bancaires et financiers	**2**	515 736	572 406
Créances sur la clientèle	**3**	2 329 848	2 253 826
Portefeuille-titres commercial	**4**	1 079 111	806 725
Portefeuille d'investissement	**5**	216 661	162 629
Titres mis en équivalence	**6**	70 090	51 138
Valeurs immobilisées	**7**	65 533	63 398
Autres actifs	**8**	39 792	37 660
TOTAL ACTIF		**4 326 194**	**4 055 904**
PASSIF			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	**9**	466 681	524 377
Dépôts et avoirs de la clientèle	**10**	3 213 085	2 891 717
Emprunts et ressources spéciales	**11**	199 115	194 066
Autres passifs	**12**	29 759	26 015
TOTAL PASSIF		**3 908 640**	**3 636 175**
CAPITAUX PROPRES	**13**		
Capital		100 000	100 000
Réserves groupe		314 929	260 028
Résultats consolidé de l'exercice		34 869	56 401
TOTAL CAPITAUX PROPRES		**449 798**	**416 429**
Part des minoritaires dans les réserves		**2 767**	**2 548**
Part des minoritaires dans le résultat		**989**	**753**
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES ET PART DES MINORITAIRES		**4 326 194**	**4 055 904**

Etat des engagements hors bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2011

(Unité : en 1000 DT)

	31.12.2011	31.12.2010
PASSIFS EVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données	203 276	230 637
Crédits documentaires	438 127	230 010
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	**641 403**	**460 647**
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement donnés	344 959	351 029
Engagements sur titres	2 793	4 368
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	**347 752**	**355 397**
ENGAGEMENTS RECUS		
Garanties reçues	**756 921**	**632 486**

Etat de résultat Consolidé

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2011

(Unité: en 1000 DT)

	Note	Exercice 2011	Exercice 2010
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts et revenus assimilés	**14**	145 287	134 166
Commissions (en produits)	**15**	33 481	33 694
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	**16**	62 973	68 589
Revenus du portefeuille d'investissement	**17**	10 170	7 075
Total produits d'exploitation bancaire		**251 911**	**243 524**
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts encourus et charges assimilées	**18**	100 438	94 054
Commissions encourues		3 803	4 578
Total charges d'exploitation bancaire		**104 241**	**98 632**
PRODUIT NET BANCAIRE		**147 670**	**144 892**
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	**19**	(32 902)	(18 193)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	**20**	(1 956)	(1 006)
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		3 296	4 160
Autres produits d'exploitation		92	106
Frais de Personnel		(44 046)	(37 119)
Charges générales d'exploitation		(24 126)	(24 485)
Dotations aux amortissements et aux 'Provisions sur immobilisations		(10 479)	(10 318)
RESULTAT D'EXPLOITATION		**37 548**	**58 037**
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		286	875
Impôt sur les bénéfices		(1 977)	(1 758)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		**35 858**	**57 154**
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		**-**	**-**
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**35 858**	**57 154**
Part des minoritaires		**989**	**753**
RESULTAT NET DU GROUPE		**34 869**	**56 401**

Etat des flux de trésorerie Consolidé

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2011

(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2011	Exercice 2010
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		338 949	371 282
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(199 944)	(210 483)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(39 493)	30 399
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(105 477)	(621 545)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		353145	(136 601)
Titres de placement		(257 123)	29 678
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(41 453)	(34 101)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(35 492)	(28 019)
Impôt sur les sociétés		(2 814)	(392)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		**10 298**	**(599 782)**
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		9 383	5 020
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(57 618)	(63 410)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(8 148)	(10 906)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		**(56 383)**	**(69 296)**
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'actions		-	67 500
Emission / Remboursement d'emprunts		(2 251)	(2 251)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		(41 930)	18 158
Dividendes versés		(17 492)	(15 319)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		**(61 673)**	**68 088**
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		122	52
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(107 636)	(600 938)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		106 609	707 547
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	**21**	**(1 027)**	**106 609**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2011

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers annuels du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2011, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999; les normes comptables relatives à la consolidation (normes 35 à 37) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 et la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

2. Périmètre et méthodes de consolidation

2-1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'ATB et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif ou une influence notable.

2-2. Méthode de consolidation

- ***Intégration globale***

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par l'ATB. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- ***La mise en équivalence***

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.
Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles la société mère exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidées de l'ATB :

Sociétés	***Secteur***	***Qualification***	***Méthode de consolidation***	***Pourcentage d'intérêt***
Arab Tunisian Bank	Financier	Mère	Intégration globale	99.98%
Arab Tunisian Lease	Financier	Associée	Mise en équivalence	32.65%
Arab Tunisian Invest	Financier	Associée	Mise en équivalence	30 ,76%
Arab Tunisian Develop	Financier	Filiale	Intégration globale	43,24%
A F C	Financier	Associée	Mise en équivalence	33.07%
UNIFACTOR	Financier	Associée	Mise en équivalence	11,89%
Arabia Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	22,27%
Sanadett Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	10,86%
Axis Trésorerie	Financier	Associée	Mise en équivalence	1,45%
Axis Protége	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,78%
FCP IRADETT 20	Financier	Associée	Mise en équivalence	28,20%
FCP IRADETT 50	Financier	Associée	Mise en équivalence	21,20%
FCP IRADETT 100	Financier	Associée	Mise en équivalence	16,58%
FCP IRADETT CEA	Financier	Associée	Mise en équivalence	31,52%
FCP SALAMETT PLUS	Financier	Associée	Mise en équivalence	15,08%
FCP SALAMETT CAP	Financier	Associée	Mise en équivalence	59,79%
CODIS	Commercial	Associée	Mise en équivalence	25,49%

3. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts**:**

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

- Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établit ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions:

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31.12.2011, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;

- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;

- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;

- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;

- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

- ***Provisions individuelles :***

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, l'Arab Tunisian Bank a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2011, des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 11 281 KDT. Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

La méthodologie adoptée par l'Arab Tunisian Bank a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;

- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2008-2011.

  Pour les besoins du calcul du taux de migration, la banque a exclu les engagements des relations ayant un lien avec la famille de l'ex-Président étant donné que leur classification est considérée comme un élément exceptionnel qui pourrait biaiser l'estimation.

- Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2011. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2011 sur la même proportion en 2010. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.

  Par ailleurs la banque a considéré les retraitements suivants afin d'éliminer les biais qui peuvent affecter la détermination du facteur scalaire :

  - Non prise en compte des impayés d'un Groupe de sociétés qui ont fait l'objet de recouvrement significatif au cours de l'exercice 2012.

- Les consolidations effectuées dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été prises en compte à hauteur des échéances impayées uniquement.

- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.

Réservation des intérêts :

Les produits consolidés en application des dispositions de la circulaire aux banques n° 2011-04 ont été réservés par la banque à hauteur de 1 872 KDT.

Classification des engagements :

En application des dispositions de la circulaire n° 2011-04, les consolidations effectuées par la banque dans le cadre de la dite circulaire n'ont pas donné lieu à la classification des relations concernées en 2 ,3 et 4 au sens de la circulaire n°91-24 ni à la révision de la classification attribuée à la relation au 31 décembre 2010. Ces consolidations ont concernés 59 relations ayant un engagement total au 31.12.2011 de 119 100 KDT.

- ***Provisions sur éléments d'actifs :***

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres…).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;

- Titres de placement : titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;

- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
  La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Titres mis en équivalence : les variations de la quote-part de la société mère dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif du bilan consolidés sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».
-
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte;

- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.

- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

4. Méthodes spécifiques à la consolidation

Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée a la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

- **L'écart d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes a la date de chaque acquisition.

- **Le Goodwill**

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans

Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont traitées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du périmètre ;
- des commissions entre sociétés du périmètre ;
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre ;
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de l'ATB.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

Traitement de l'impôt :

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

5. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

3.1 ACTIF

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 45 423 KDT au 31 décembre 2011 contre 108 122 KDT au 31 décembre 2010 soit une diminution de 62 699 KDT.
Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
Caisse	22 960	23 127
Compte courant BCT	22 414	84 947
I B S Transport de fonds	32	32
Compte courant postal	14	13
Traveller's Chèques	3	3
Total	**45 423**	**108 122**

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 515 736 KDT au 31 décembre 2011 contre 572 406 KDT au 31 décembre 2010 soit une diminution de 56 670 KDT.
Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
DAV auprès des banques	27 568	21 848
Prêts BCT	79 649	81 884
Prêts interbancaire	96 000	5 000
Prêts en devises	260 220	386 578
Prêts accordés aux établissements financiers	29 817	23 160
C.C.ste de leasing	6 110	8 750
Autres créances	5 050	10 350
Créances rattachées	569	551
Valeurs non imputées	10 753	34 285
Total	**515 736**	**572 406**

Note 3 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2011 un solde net de 2 329 848 KDT contre 2 253 826 KDT au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 76 022 KDT.
Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
Comptes ordinaires débiteurs	262 017	262 366
Portefeuille Escompte	222 100	209 289
Crédits à la clientèle non échus	1 735 991	1 775 135
Créances douteuses et litigieuses	142 270	131 914
Produits à recevoir	22 330	19 488
Produits perçus d'avance	(2 266)	(3 266)
Créances impayées	144 667	11 317
Total brut des crédits accordés à la clientèle	**2 527 109**	**2 406 243**
Avances sur placements à terme	4 084	9 281
Créances rattachées sur avances placements à terme	1 781	1 845
Autres valeurs à imputer	352	53
Autres créances	3 189	1 755
Total Autres créances	**9 406**	**12 934**
Total brut des créances sur la clientèle	**2 536 515**	**2 419 177**
A déduire couverture :		
Agios réservés	(39 030)	(26 413)
Provisions	(167 637)	(138 938)
Total Provisions et agios	**(206 667)**	**(165 351)**
Total net des créances sur la clientèle	**2 329 848**	**2 253 826**

Note 4: Portefeuille-titres commercial

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2011 à 1 079 111 KDT contre 806 725 KDT à fin 2010, soit une augmentation nette de 272 386 KDT.
Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
Bons de Trésor	1 039 220	784 896
Décote	(18 018)	(10 894)
Primes	609	198
Titres de placement	22 007	5 089
Créances et dettes rattachées	35 293	27 436
Total	**1 079 111**	**806 725**

Note 5 : Portefeuille d'investissement.

Le solde net de cette rubrique s'élève à 216 661 KDT au 31 décembre 2011 contre 162 629 31 décembre 2010, soit une augmentation nette de 54 032 KDT.
Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
Titres d'investissement	74 367	47 390
SICAR Fonds gérés	12 026	12 876
Titres de participations	129 502	100 445
Participation en rétrocession	2 080	2 080
Créances rattachées	10 923	9 729
Total brut du portefeuille d'investissement	**228 898**	**172 520**
Provisions	(8 807)	(6 815)
Plus-value réservées	(3 430)	(3 076)
Total provisions et plus-value réservées	**(12 237)**	**(9 891)**
Valeur nette du portefeuille d'investissement	**216 661**	**162 629**

Note 6 : Titres mis en équivalence.

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 70 090 KDT à la date du 31 décembre 2011 contre 51 138 KDT au 31 décembre 2010.

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
Titres A T L	16 002	16 140
Titres A T I	2 336	2 512
Titres A F C	1 376	1 131
Titres UNIFACTOR	2 006	1 739
Titres Arabia Sicav	1 655	1 679
Titres Sanadett Sicav	31 424	11 256
Titres Axis Trésorerie	516	502
Titres Axis Protége	124	124
Titres CODIS	292	281
FCP IRADETT 20	199	199
FCP IRADETT 50	209	209
FCP IRADETT 100	152	160
FCP IRADETT CEA	130	148
FCP SALAMETT PLUS	1 756	2 343
FCP SALAMETT CAP	11 913	12 715
Total Titres mis en équivalence	**70 090**	**51 138**

Note 7 : Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2011 à 65 533 KDT contre 63 398 KDT au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 2 135 KDT.
Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.10	Acquisition	Cession	VB au 31.12.11	Amortissements cumulés au 31.12.11	Reprises de 2011	V Nette au 31.12.11
Terrains	3 216	2 871	-	6 087	-	-	6 087
Immeubles	21 317	313	-	21 630	8 837	-	12 793
Matériels et Mobiliers	5 363	632	466	5 529	3 646	270	2 153
Matériels informatiques	23 348	3 281	2 155	24 474	18 961	1 872	7 385
Matériels roulants	5 750	1 180	490	6 440	4 439	435	2 436
Autres Immobilisations	55 721	9 950	6 927	58 744	28 473	1 501	31 772
Ecart d'acquisition	3 358	-	-	3 358	451	-	2 907
Total	**118 073**	**18 227**	**10 038**	**126 262**	**64 807**	**4 078**	**65 533**

Note 8 : Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à 39 792 KDT contre 37 660 KDT au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 2 132 KDT détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
Crédits & Avances aux Personnels	15 136	14 967
Impôts Actif	6 593	5 826
Impôts différer Actif	105	-
Stocks Imprimés & Fournitures	577	511
Charges à répartir	730	877
Comptes d'attente	20 555	18 089
Crédits pris en charge par l'Etat	405	405
Provision sur autres actifs	(4 309)	(3 015)
Total	**39 792**	**37 660**

Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 730 KDT au 31 décembre 2011 contre un montant de 877 KDT à fin 2010 soit une diminution de 147 KDT se détaillant comme suit :

Désignation	VB Déc. 2010	Frais engagés en 2011	VB Déc. 2011	Résorptions cumulées Déc-10	Résorption exercice 2011	Résorptions cumulées Déc-11	V.Nette Déc 2011
Frais de publicité	8 975	-	8 975	8 704	130	8 834	141
Autres charges à répartir	926	41	967	319	59	378	589
Total	**9 901**	**41**	**9 942**	**9 023**	**189**	**9 212**	**730**

3.2 PASSIF

Note 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 524 377 KDT au 31 décembre 2010 à 466 681 KDT au 31 décembre 2011.

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
Dépôts à vue	6 669	10 674
Emprunts	452 638	489 287
Dettes rattachées	317	222
Autres dépôts à affecter	7 057	24 194
Total	**466 681**	**524 377**

Note 10 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 3 213 085 KDT au 31 décembre 2011 contre 2 891 717 KDT au 31 décembre 2010.

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
Dépôts à vue	1 181 114	1 094 348
Dépôts à Terme	1 331 409	1 101 325
Comptes d'épargne	538 707	477 052
Autres sommes dues à la clientèle	143 861	204 862
Dettes rattachées	17 994	14 130
Total	**3 213 085**	**2 891 717**

Note 11 : Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 199 115 KDT au 31 décembre 2011 contre 194 066 KDT au 31 décembre 2010 soit une augmentation de 5 049 KDT.

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
Dotation FOPRODI	200	200
Dotation FONAPRA	1 794	1 656
Lignes de crédit extérieures	61 058	59 292
Emprunt obligataire	90 995	93 246
Autres ressources	41 666	35 834
Intérêts courus	3 402	3 838
Total	**199 115**	**194 066**

Note 12 : Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2011 à 29 759 KDT contre 26 015 KDT à fin 2010, soit une augmentation de 3 744 KDT détaillée comme suit :

RUBRIQUES	31.12.2011	31.12.2010
Frais liés au Personnel	10 515	8 868
Divers frais à payer	8 351	7 023
Impôts Passifs	5 993	6 654
Provisions pour risques et charges	3 736	3 159
Comptes D'attente	1 164	311
Total	**29 759**	**26 015**

3.3 CAPITAUX PROPRES

Note 13 : Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2011, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.
Les capitaux propres et les intérêts des minoritaires avant affectation ont atteint 453 554 KDT à fin 2011 contre 419 730 KDT à fin 2010, soit une augmentation de 33 824 KDT ainsi détaillée :

	Solde au 31.12.2011 avant affectation	Solde au 31.12.2010 avant affectation
Capital	100 000	100 000
Réserves consolidés	314 929	260 028
Résultat consolidé	34 869	56 401
Total capitaux propres groupe	**449 798**	**416 429**
Part des minoritaires dans les réserves	2 767	2 548
Part des minoritaires dans le résultat	989	753
Total capitaux propres et intérêts minoritaires	**453 554**	**419 730**

3.4 ETAT DE RESULTAT

Note 14 : Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 145 287 KDT au cours de l'exercice 2011 contre un montant de 134 166 au cours de l'exercice 2010.

Désignation	2011	2010
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	7 908	10 843
Intérêts sur crédit CT & MLT	112 258	100 761
Intérêts sur comptes courants débiteurs	22 711	19 669
Autres intérêts et revenus assimilés	-	4
Profit / Perte vente et achat à terme devises	2 410	2 889
Total	**145 287**	**134 166**

Note 15: Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 33 481 KDT au cours de l'exercice 2011 contre un montant de 33 694 KDT au cours de l'exercice 2010 soit une diminution de 213 KDT :

Désignation	2011	2010
Commissions sur comptes et moyens de paiement	18 319	18 201
Commissions sur opérations internationales	3 247	3 386
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	6 667	6 360
Récupérations et autres commissions	5 248	5 747
Total	**33 481**	**33 694**

Note 16 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 62 973 KDT au cours de l'exercice 2011 contre un montant de 68 589 KDT au cours de 2010.

Désignation	2011	2010
Produits sur Bons de Trésor	59 849	63 704
Décote sur titres de transactions	(7 123)	(5 973)
Prime sur titres de transactions	411	-
Produits sur placements	65	25
Gains sur portefeuille-titres commercial	**53 202**	**57 756**
Profit/ Perte sur opérations de change	2 474	143
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	12 755	11 954
Profit/ Perte sur position de change à terme	(5 458)	(1 264)
Gains sur opérations financières	**9 771**	**10 833**
Total	**62 973**	**68 589**

Note 17: Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 10 170 KDT au cours de l'exercice 2011 contre un montant de 7 075 KDT au cours de l'exercice 2010 soit une augmentation de 3 095 KDT :

Désignation	2011	2010
Produits de valeurs mobilières	3 925	2 088
Produits sur participations en portage et fonds gérés	6 245	4 987
Total	**10 170**	**7 075**

Note 18 : Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 100 438 KDT au cours de l'exercice 2011 contre un montant de 94 054 KDT au cours de 2010.

Désignation	2011	2010
Intérêts /opérations de trésorerie et interbancaires	13 112	11 306
Intérêts /ressources spéciales et emprunt obligataire	7 199	7 297
Intérêts sur dépôts à terme	54 004	52 759
Intérêts sur comptes d'épargne	13 101	11 367
Intérêts sur dépôts à vue	13 022	11 325
Total	**100 438**	**94 054**

Note 19 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 32 902 KDT au cours de 2011 contre un montant de 18 193 KDT au cours de 2010 se détaillant ainsi:

Désignation	2011	2010
Dotations aux provisions/créances et pour passifs	29 713	32 354
Dotations aux provisions collectives	11 281	-
Perte sur créances	2 416	1 827
Reprises provisions	(10 508)	(15 988)
Total	**32 902**	**18 193**

Note 20 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 1 956 KDT au cours de 2011 contre un montant de 1 006 KDT au cours de 2010 se détaillant ainsi:

Désignation	2011	2010
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	3 978	2 652
Plus-value sur cession titres de participation	-	(1 477)
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(2 022)	(169)
Total	**1 956**	**1 006**

3.5 ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 21 : Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2011 un solde de (1 027) KDT contre un solde de 106 609 KDT au 31 décembre 2010 se détaillant ainsi :

Désignation	2011	2010
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	(166 517)	109 493
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	319 263	499 365
Titres des sociétés cotées et des sicav	(12 565)	24 414
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(141 208)	(526 663)
Total	**(1 027)**	**106 609**

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2011

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2011, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 449 798 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 34 869 KDT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur le point suivant :

En application des dispositions récentes des circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et 2012-02 du 11 janvier 2012 et la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, les règles de classification, de provisionnement des créances sur la clientèle et de réservation des intérêts ont connu des dérogations par rapport à celles appliquées au cours des exercices antérieurs. A ce titre :

- Certaines relations ont été maintenues parmi les créances saines alors qu'elles auraient été, en application des règles usuelles, classées parmi les engagements non performants. Par ailleurs, les échéances en intérêts de l'année 2011, qui ont été rééchelonnées pour un montant de 1 872 KDT, ont fait l'objet de réservation (ainsi qu'il est indiqué au niveau de la page 14 sous le paragraphe « classification des engagements ») ; et
- Une provision collective sur les engagements classés en « 0 » et « 1 » a été comptabilisée par la société mère « Arab Tunisian Bank » pour un montant de 11 281 KDT. Ce montant a été déterminé selon la méthode présentée par le groupe au niveau de la page 13 sous le paragraphe « Provisions collectives ».

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2011.

Tunis, le 22 Juin 2012

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

La Générale d'Audit & Conseil
Chiheb GHANMI